



Circulaire du directeur des contributions
I.Cap. n° 22 du 9 février 2021

I.Cap. n° 22

Objet : Abrogation de certaines circulaires du directeur des contributions

Sont abrogées avec effet immédiat les circulaires :

I.Cap. n° 1/Eval. n° 1 du 12 janvier 1948

I.Cap. n° 18/L.G.-Conv.D.I. n° 6 du 15 février 1952

Luxembourg, le 9 février 2021
Le directeur des contributions,